

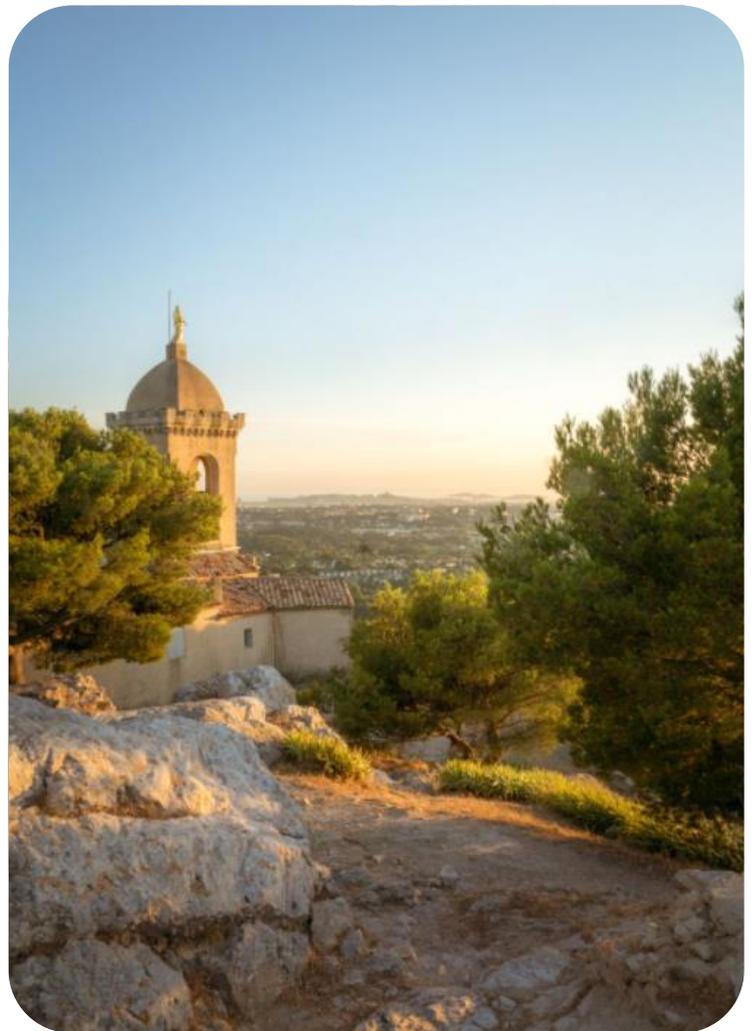


Commune d'Allauch

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

Le guide pratique
Document à conserver



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LE MOT DU MAIRE	2
QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?	3
LES RISQUES MAJEURS.....	3
L'ALERTE EN CAS DE RISQUES MAJEURS	3
LES RISQUES NATURELS	
FEU DE FORÊT	4
INONDATION	6
MOUVEMENT DE TERRAIN	8
LES RISQUES CLIMATIQUES	
L'ALERTE METEOROLOGIQUE	10
LA TEMPÊTE	11
NEIGE / GRAND FROID	13
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	
LE RISQUE INDUSTRIEL	14
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	16
LES RISQUES SANITAIRES	18
CANICULE	20
L'EPIDEMIE (PANDEMIE)	22
LES AUTRES RISQUES	
LA MENACE TERRORISTE	26
FICHE SYNTHESE DES CONSIGNES PAR RISQUE	30
SIGNIFICATION DES CONSIGNES	31
NUMEROS D'URGENCE	32
SITES INTERNET UTILES	33
FREQUENCES RADIO	33

LE MOT DU MAIRE

Chères allaudiennes, chers allaudiens,

Votre sécurité et la préservation du patrimoine de notre commune est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Ainsi, nous œuvrons tous les jours en ce sens en donnant les moyens à chacun, citoyens et services municipaux, de lutter contre les aléas qui pourraient survenir sur notre commune.

“ L'information préventive des citoyens est un droit ” C'est dans cette perspective que nous avons développé des outils de prévention afin de protéger la population allaudienne, ses paysages et son activité économique.

Une nouvelle édition du Plan Communal de Sauvegarde, dont l'objectif est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement, a été éditée.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que nous vous présentons, s'inscrit dans cet objectif de prévention et d'anticipation des dangers, qu'ils soient naturels, climatiques, technologiques ou humains.

Le DICRIM est destiné à chaque citoyen allaudien.

Il énumère les risques majeurs sur notre commune, les mesures préventives et les bons réflexes que chaque administré doit adopter afin de faire face à ces évènements majeurs graves, dans le but de préserver sa vie et celle des autres.

“ La sécurité est l'affaire de tous ”

Parce que la sécurité collective passe par l'implication individuelle de chacun, je vous invite à lire ce document et à en conserver une copie.

Le Maire

A blue ink signature of Lionel De Cala, written in a cursive style.

Lionel DE CALA

QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a pour but d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé, sur leurs conséquences et sur ce qu'il doit faire en cas de crise.

Il revient au maire de le réaliser en y recensant les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune et de le rendre public.

Le citoyen informé est ainsi moins vulnérable.

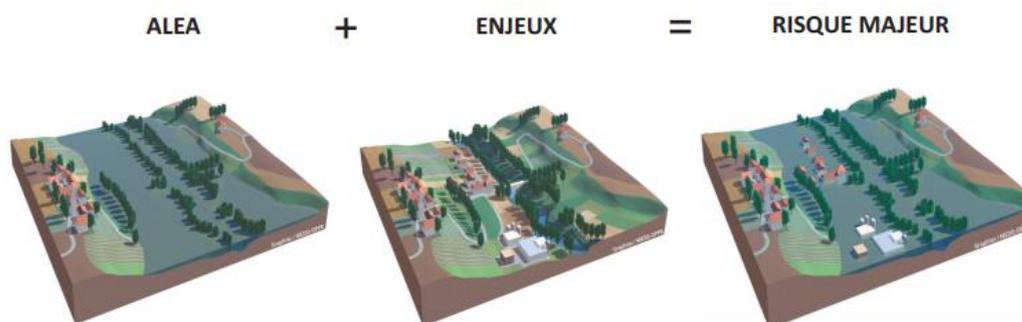
LES RISQUES MAJEURS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

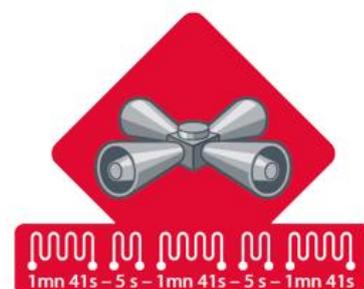
Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



L'ALERTE EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à 12h15. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'une minute et 41 secondes : le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Autres moyens d'alerte



Alerte
SMS



Ensemble
mobile
d'alerte



Porte à
porte

LES RISQUES NATURELS



FEU DE FORÊT

Est considéré comme feu de forêt tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigues.

La commune d'Allauch est classée en zone très sensible aux feux de forêt.

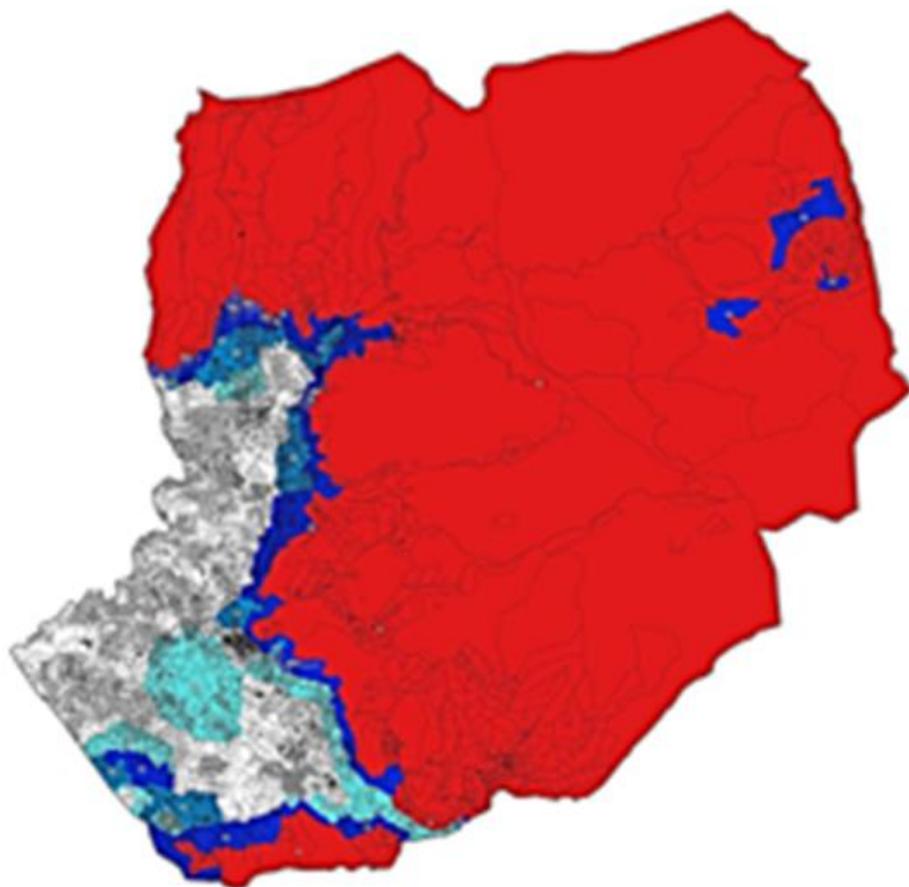
Bordant la chaîne de l'Étoile sur la partie nord et le Garlaban sur le côté Est, la majorité de sa surface est en effet boisée ou broussailleuse.

Les zones de la commune potentiellement concernées par un risque incendie sont représentées sur la carte. Des habitations isolées, une partie de la voirie et des établissements recevant du public sont compris dans ces zones, générant un enjeu humain important.

Règlementation

L'emploi du feu est interdit du 1 juin au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD



Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF)

Commune d'Allauch

Approuvé par arrêté préfectoral le 22 octobre 2018

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Planche n°2 - secteur EST

Types de zone

-  Zone Rouge
-  Zone B1
-  Zone B1^d "débroussaillage à 100m"
-  Zone B2
-  Zone B3
-  Limite de parcelle cadastrale
-  Limite communale
-  Scan 25

CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Débroussailler en respectant la réglementation qui vous incombe
- Vérifier l'état des fermetures et des toitures
- Ne pas stocker de bois de chauffage près des bâtiments
- Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériel...)
- Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous

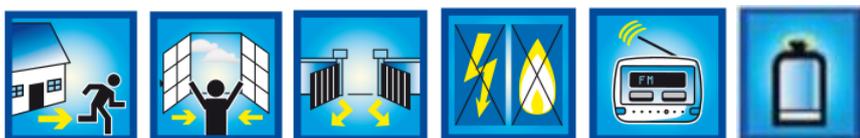
PENDANT

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers
- Arroser la maison et ses alentours (rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après)
- Fermer les bouteilles de gaz à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment pour éviter une explosion
- S'enfermer dans un bâtiment solide et bien protégé
- Fermer volets, portes et fenêtres et boucher toutes les aérations avec un chiffon mouillé
- Respirer à travers un linge humide
- Arrêter la ventilation
- Suivre les instructions des équipes de secours
- Si vous êtes en voiture : gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur une route et allumer vos phares
- Ecouter la radio : France Bleu Provence (103.6), France Inter (91.3), France Info (105.3)

APRES

- Eteindre les feux résiduels
- Inspecter la solidité de votre maison et en particulier toutes les parties en bois

A FAIRE



Dans tous les cas

**RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**

A NE PAS FAIRE



Liens utiles :

*Base de données pour les incendies
de forêts*

www.promethee.com

*Application smartphone « Prévention
incendie » de l'Entente pour la Forêt
Méditerranéenne*

LES RISQUES NATURELS



INONDATION

L'inondation est la submersion d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

Elle peut se présenter sous trois aspects :

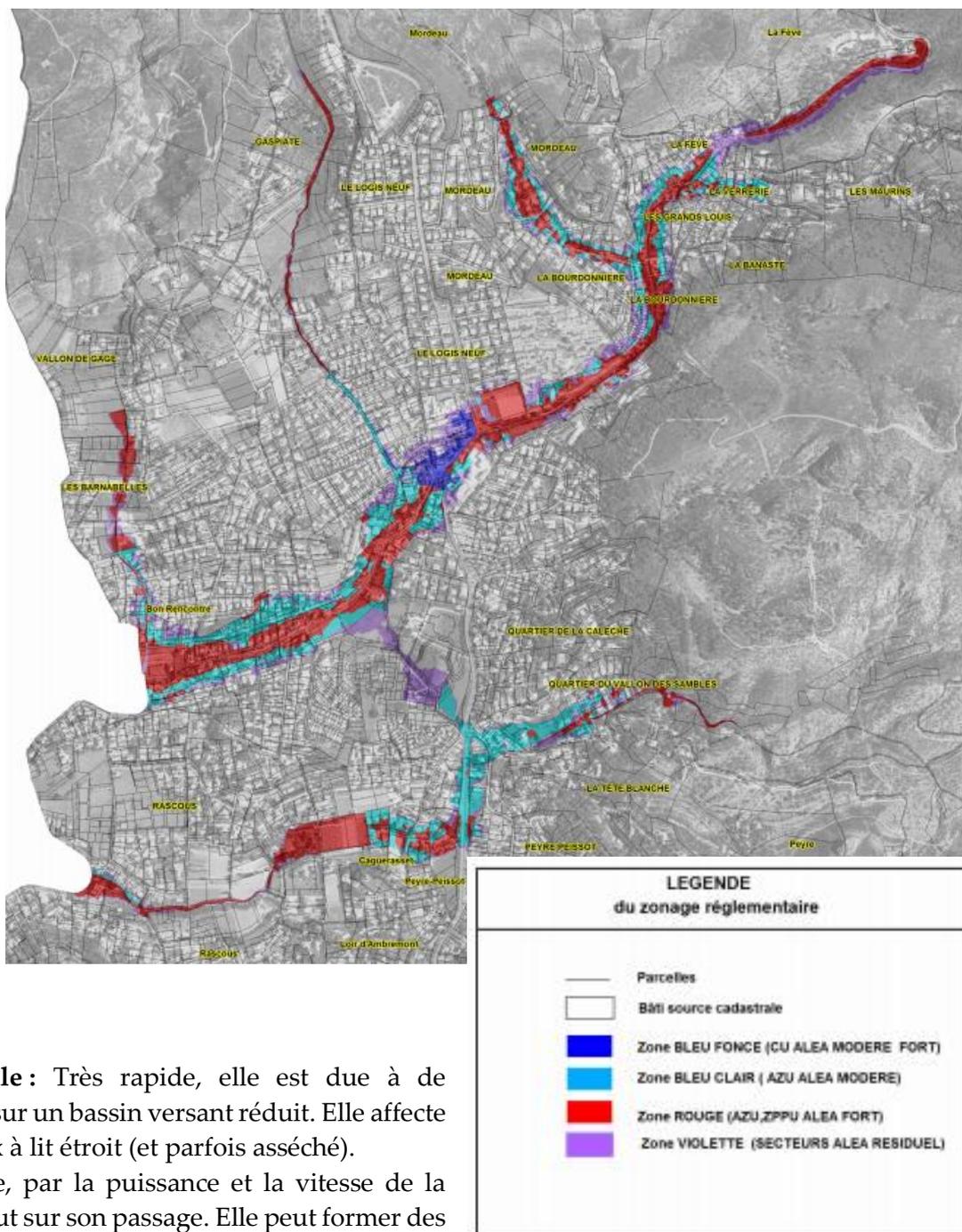
L'inondation de plaine : La montée des eaux est en générale assez lente. L'inondation de plaine se répand lentement par débordement du cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique (au-delà des digues de protection).

L'inondation torrentielle : Très rapide, elle est due à de violentes précipitations sur un bassin versant réduit. Elle affecte des rivières ou ruisseaux à lit étroit (et parfois asséché). L'inondation torrentielle, par la puissance et la vitesse de la masse d'eau, emporte tout sur son passage. Elle peut former des embâcles qui, par la suite, cèdent brutalement et augmentent l'alinéa.

L'inondation urbaine : Ultra rapide, elle est provoquée par des précipitations importantes sur des surfaces imperméables. Elle se manifeste dans les voies à forte déclivité et aux points bas. L'inondation urbaine a les mêmes caractéristiques que la crue torrentielle mais elle se produit dans des zones habitées et par conséquent plus meurtrière.

Le risque d'inondation sur la commune d'Allauch correspond à des crues torrentielles (le jarret) accompagnées d'un ruissellement urbain. En cas de fortes pluies, les eaux descendent des hauteurs environnantes et convergent vers l'agglomération d'Allauch. Ce phénomène est régulièrement observé lors des violents orages de fin d'été.

La carte représente les zones potentiellement concernées. Plusieurs habitations, des établissements recevant du public et une partie de la voirie sont concernés.



CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur)
- Mettre hors d'eau les meubles, objets précieux, papiers argent, médicaments...
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT

- Ecouter la radio : France Bleu Provence (103.6), France Inter (91.3), France Info (105.3)
- Fermer portes, fenêtres et aérations...
- Couper les alimentations en gaz et en électricité
- Se réfugier dans les étages
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables

APRES

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Dans tous les cas

**RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**

Liens utiles :

*Cartes de vigilance crues
www.vigicrues.gouv.fr*

*Carte de vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com>*

LES RISQUES NATURELS



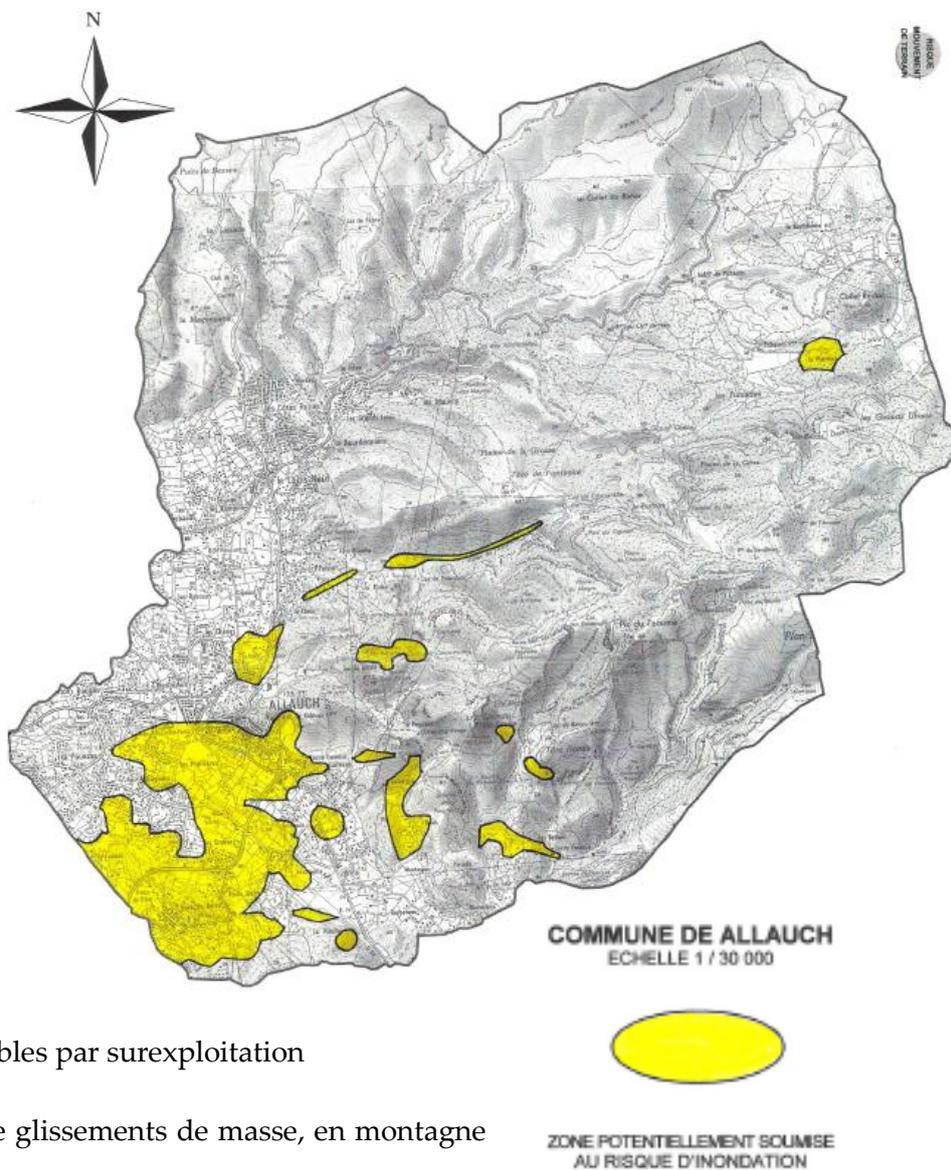
MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, en fonction de la qualité des couches géologiques.

Il est principalement dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme (carrières, mines, terrassement, déboisement...).

Il se caractérise par :

- Un affaissement brutal de cavités souterraines, naturelles ou artificielles (carrières, mines...)
- Un phénomène de retrait-gonflement lié aux changements d'humidité des sols argileux
- Un tassement de sols compressibles par surexploitation
- Des chutes de blocs et même de glissements de masse, en montagne ou sur les côtes à falaises
- L'érosion sur les côtes sableuses



La commune d'Allauch est concernée par le risque d'affaissement lent et d'effondrement rapide de terrain, généré par d'anciennes carrières souterraines de gypse, de calcaire et de bauxite. Plusieurs effondrements se sont déjà produits, notamment dans le secteur des Plâtrières.

Les zones potentiellement concernées par l'aléa sont représentées sur la carte.

CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (points de regroupement)

PENDANT

✚ En cas d'effondrement du sol

- Evacuer les bâtiments (sans utiliser les ascenseurs)
- S'éloigner de la zone dangereuse
- Rejoindre les lieux de regroupement



✚ En cas d'éboulement ou de chute de pierres

- Rentrer dans un bâtiment en dur
- S'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres

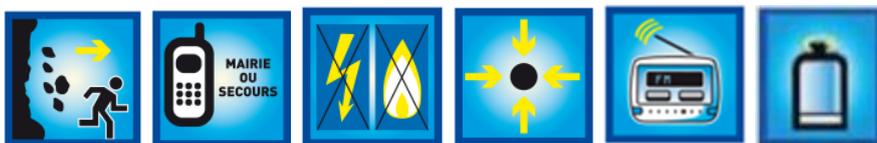


APRES

✚ En cas d'éboulement ou de chute de pierres

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments
- Rejoindre les lieux de regroupement

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Dans tous les cas

**RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**

Liens utiles :

Base de données nationale sur les
mouvements de terrain
www.georisques.gouv.fr

LES RISQUES CLIMATIQUES



L'ALERTE METEOROLOGIQUE

Instrument privilégié de prévention

Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Chacun peut s'informer auprès de météo France en consultant la carte « vigilance » au 32 50 (0,34 €/minute) ou par internet : www.meteo.fr

La carte vigilance météo concerne 9 types d'évènements repérés par pictogrammes associés à chaque département concerné.

- Vent violent
- Inondation
- Crues
- Vagues-submersion
- Orages
- Neige et/ou verglas
- Avalanches
- Canicule du 1er juin au 30 septembre
- Grand froid du 1er novembre au 31 mars

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportement dans le cas des niveaux 3 et 4 (orange et rouge).

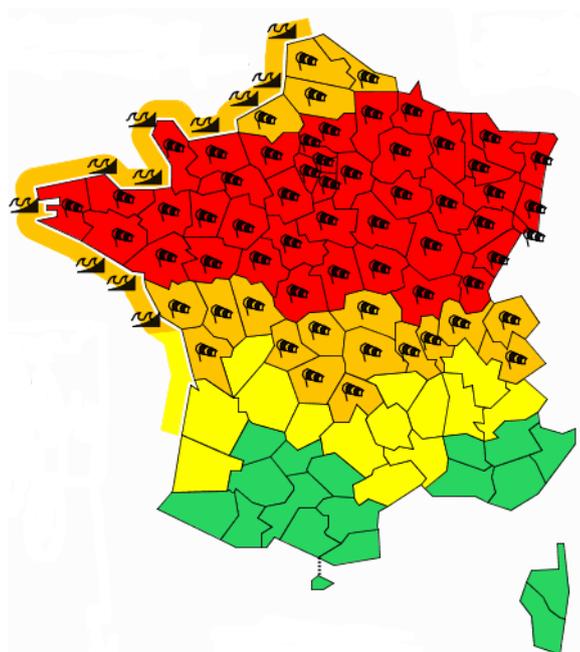
Quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) précisent le niveau de vigilance.

● Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informés de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

● Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous informés de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

● Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus (ex : mistral, orages d'été). Tenez-vous informés de l'évolution météorologique.

● Pas de vigilance particulière



	Vent violent		Canicule		Inondation
	Orages		Grand froid		Vagues-submersion
	Neige-verglas		Pluie-inondation		Avalanche

LES RISQUES CLIMATIQUES



LA TEMPETE

C'est une perturbation associée à un centre de basse pression atmosphérique et provoquant des vents violents tournant autour de ce centre de basse pression.

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (force 10 sur l'échelle de Beaufort).

Echelle d'alerte Météo-France

ORANGE	ROUGE
<ul style="list-style-type: none">des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantesles toitures et les cheminées peuvent être endommagéesles branches des arbres risquent de se romprela circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestièreles véhicules peuvent être déportés	<ul style="list-style-type: none">des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantesdes dégâts importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantationsle massif forestier peut être fortement touchéla circulation peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseaules transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés

CONSIGNES DE SECURITE PENDANT LA TEMPETE

- Limitez vos déplacements en évitant de préférence les secteurs forestiers et littoraux
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Restez à l'abri et fermez les portes et les volets
- Rentrez tout objet susceptible d'être emporté
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites des réserves en eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion
- Limitez vos appels au strict minimum

Dans tous les cas

**RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**

A FAIRE



A NE PAS FAIRE





LES RISQUES CLIMATIQUES



NEIGE / GRAND FROID

Un épisode neigeux à forte densité est une séquence de jours consécutifs durant lesquels de fortes chutes de neige se produisent. Sur la commune, nous y sommes confrontés occasionnellement.

Cela entraîne l'impraticabilité de routes et des voies d'accès, la chute d'arbres ou la rupture des lignes téléphoniques et électriques. Contrairement aux autres risques, qui sont en général localisés, la neige peut quant à elle paralyser totalement la commune. Cela peut donc créer l'isolement de certaines personnes sensibles comme les personnes âgées ou vulnérables.

CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

AVANT

- Organisez-vous afin de pouvoir demeurer chez vous pendant plusieurs jours
- Prévoyez des couvertures et un moyen de chauffage non électrique (l'électricité manque souvent en pareil cas)
- Mettez-vous en contact avec vos voisins ou personnes ressources potentielles pour organiser l'entraide

PENDANT

- Ne prenez pas la route
- Ne stationnez pas sous des lignes électriques
- Abritez-vous sous un toit solide et résistant
- Suivez les consignes des autorités diffusées par la radio, haut-parleurs mobiles ou automate d'alerte
- Ne vous exposez pas inutilement au froid, habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté

APRES

- Déneigez les abords de votre domicile
- Si vous êtes en voiture, ne reprenez la route qu'avec les équipements appropriés ou si les autorités le permettent
- Informez-vous sur la situation de vos voisins

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Dans tous les cas

**RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter l'occurrence, l'Etat les a répertoriés et classés selon 3 catégories soumises à déclaration, enregistrement ou autorisation. De plus, en raison de la nature des produits qu'ils utilisent, ils sont soumis à la Directive SEVESO III. Les 2 divisions sont :

- Etablissements SEVESO seuil haut (avec obligation de PPI)
- Etablissement SEVESO seuil bas

L'accident initial peut être mineur, mais pour de multiples raisons, celui-ci peut s'amplifier par effet papillon et devenir un accident majeur. Pour autant, l'accident peut aussi être instantané et violent.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- **l'incendie** par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlure et d'intoxication par les fumées
- **l'explosion** d'un produit ou d'un mélange de produits... avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc
- **la dispersion** dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact

Ces manifestations peuvent être associées.

Pour la commune d'Allauch, les conséquences d'un accident industriel majeur sont principalement des risques de pollution atmosphérique et/ou des eaux entraînant des effets toxiques réversibles (ex : difficultés respiratoires, toux, irritations des voies aériennes etc.). Ce qui n'est pas négligeable. De façon, plus rare, il se pourrait également que des habitations soient fragilisées par une onde de choc lors d'une violente explosion.



Le seul établissement (utilisant des substances visées par la Directive SEVESO et soumis à PPI) dont le périmètre concerne la commune est l'usine ARKEMA située à St Menet. Son périmètre « effets réversibles » est de 12,6 km et englobe la totalité de la commune.

MESURES PREVENTIVES DANS LA COMMUNE

- Mise en place de POI (plan d'opération interne) tous les 3 ans par l'industriel avec l'aide des pompiers visant à empêcher qu'un éventuel accident s'aggrave
- Recensement des substances dangereuses tous les 4 ans
- Politique de Prévention des Accidents Majeurs renouvelée tous les 5 ans
- Etude de danger menée tous les 5 ans
- Elaboration d'un PPI tous les 3 ans
- Etude d'impact (réglementation ICPE – Régime d'autorisation)
- Exercices divers déclenchés par le prestataire
- Limiter l'urbanisme autour des sites industriels présentant des risques majeurs
- Informer régulièrement la population pour établir une culture de sécurité commune

CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

AVANT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri

PENDANT

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- Ecouter la radio : France Bleu Provence (103.6), France Inter (91.3), France Info (105.3)
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Vous éloigner des portes et des fenêtres
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au-devant du danger
- Vous laver en cas d'irritation et si possible vous changer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner

APRES

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)

A FAIRE



A NE PAS A FAIRE



Dans tous les cas
RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS

Liens utiles :

*Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles
(BARPI)*

*Base de données d'Analyse Recherche et Information sur
les accidents (ARIA)*

www.aria.developpement-durable.gouv.fr

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Le risque lié au transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Les principaux dangers sont :

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, ou par le mélange de produits, ou par le phénomène de B.L.E.V.E avec risques de traumatismes directs, ou par l'onde de choc
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- **La pollution** par dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau (douce ou de mer) et le sol, de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact

Ces manifestations peuvent être associées.

Les conséquences liées au risque du Transport de Matières Dangereuses, sont avant tout celles du produit transporté, qui peut être inflammable, toxique, explosif ou radioactif.

Les premières victimes seraient celles se trouvant à proximité de l'accident.

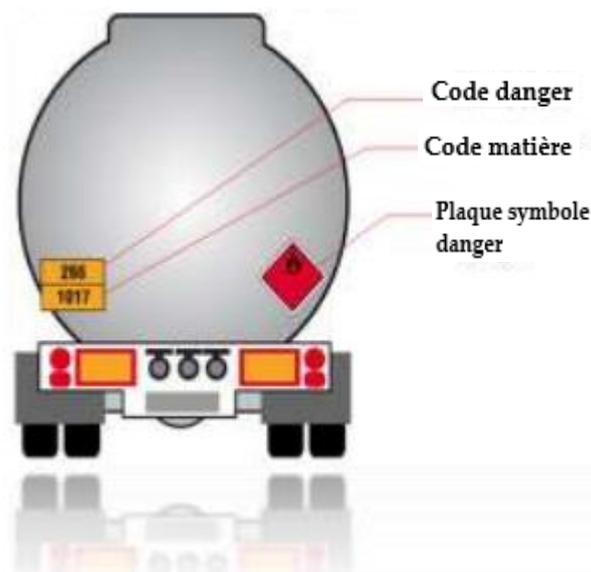
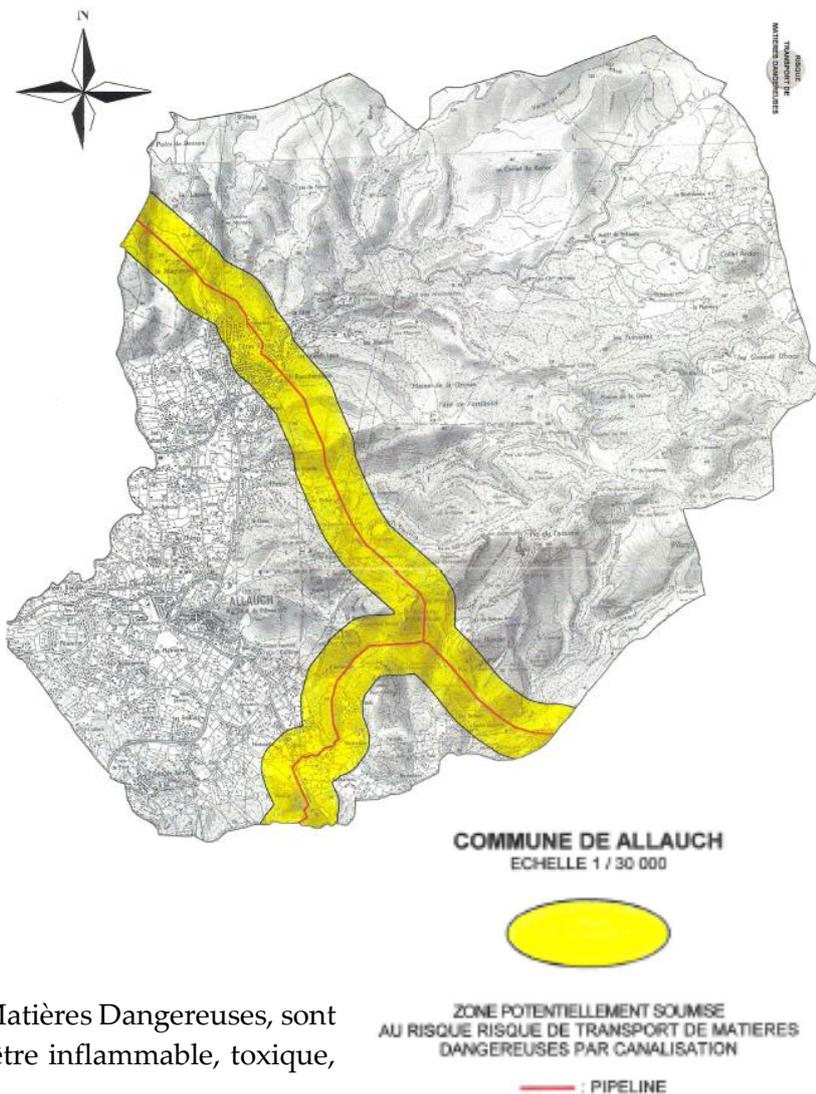
La commune d'Allauch est concernée par le transport de Matières Dangereuses par canalisation, passage de plusieurs gazoducs dans la zone montagneuse, les quartiers des Côtes Rôties et de Barbarau.

Les zones concernées sont représentées sur la carte.

Cependant, aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque (livraison d'hydrocarbures dans les stations-services, livraison de chlore dans les stations de traitement des eaux ou les piscines...)

Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée



CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

AVANT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire à la mise à l'abri

PENDANT

- Donner l'alerte aux pompiers (18), à la police ou la gendarmerie (17) en précisant :
 - le lieu exact
 - le moyen de transport
 - le nombre approximatif de victimes
 - le numéro du produit et le code de danger
 - la nature du sinistre
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- Ecouter la radio : France Bleu Provence (103.6), France Inter (91.3), France Info (105.3)
- Arrêter les aérations pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre abri et si possible, boucher les entrées d'air, portes, fenêtres...
- Vous éloigner des portes et des fenêtres
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car il peut y avoir risque d'explosion
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident car vous iriez au-devant du danger
- Vous laver en cas d'irritation et si possible vous changer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner

APRES

- Attendre les consignes des services compétents ou le signal de fin d'alerte pour sortir
- Aérer le local de confinement
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
 - Se doucher
 - Changer de vêtements
 - Se présenter à un médecin

A FAIRE



A NE PAS FAIRE



Dans tous les cas

**RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**

Liens utiles :

*Bureau d'analyses des Risques et Pollutions industrielles
(BARPI)*

*Base de données d'Analyse Recherche et Information sur
les accidents (ARIA)*

www.aria.developpement-durable.gouv.fr

LES RISQUES SANITAIRES

Le risque sanitaire désigne le risque, immédiat ou à long terme, représentant une menace directe pour la santé des populations et nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Il dépend de la nature du contaminant - ou polluant -, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale, coronavirus...).

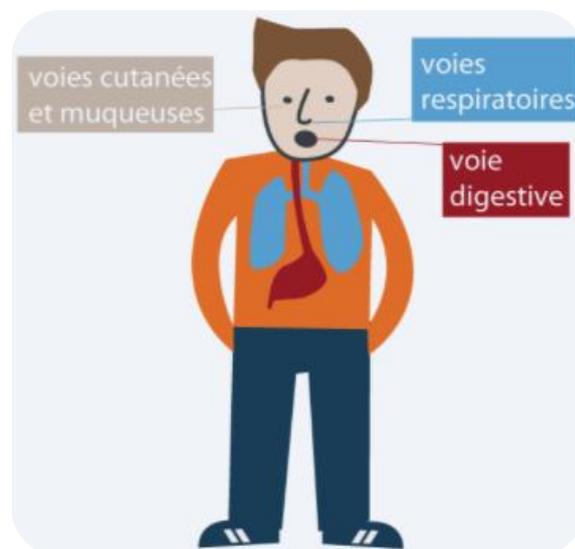
Les contaminants - ou dangers - sont de nature à porter atteinte à la santé des hommes, des animaux et des végétaux, à la chaîne alimentaire et peuvent être classés en trois familles :

- **Les contaminants biologiques**, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats...
- **Les contaminants chimiques** tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines
- **Les contaminants physiques** : les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur)



L'homme peut être exposé à ces contaminants :

- **Par voie digestive**, via l'eau ou les aliments, par défaillance dans les mesures d'hygiène individuelle (lavage des mains) ou collectives
- **Par voie respiratoire**, via l'inhalation de gaz ou de particules
- **Par voie cutanéomuqueuse** : effraction cutanée (piqûre ou coupure accidentelle, projections sur peau lésée), projections sur muqueuse, projections sur peau saine, exposition externe aux rayonnements ionisants.



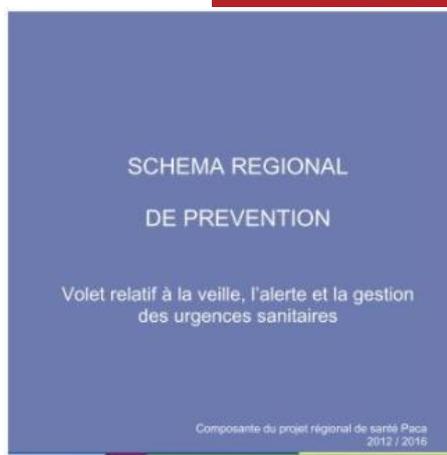
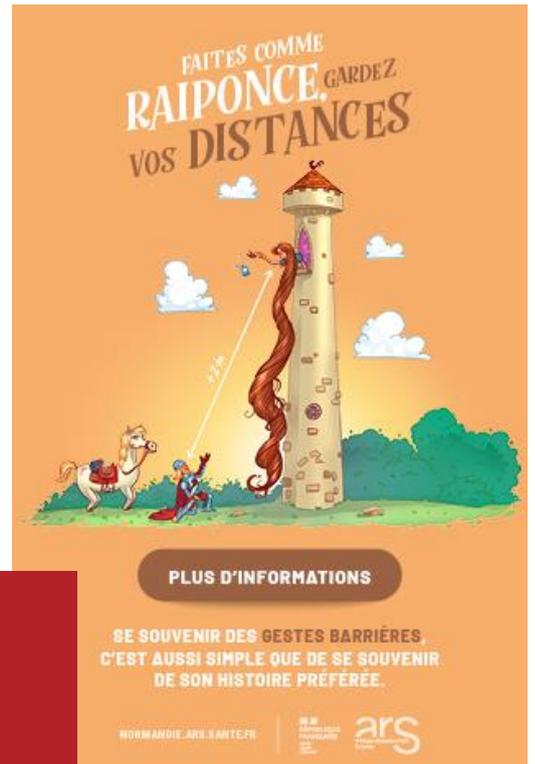
Mesures de gestion du risque sanitaire

La gestion des risques sanitaires se traduit par :

- **l'élaboration de normes** garantissant un niveau élevé de protection sanitaire et de règles encadrant certaines activités (normes, lois, guides de bonnes pratiques, décisions de police sanitaire...)
- **la production de plans de réponses** aux urgences sanitaires et aux situations exceptionnelles (ex : plans de pandémie grippale, plans blancs, plans biotox...)



- **l'information des populations et le développement d'une culture partagée** du risque dans la société (ex : campagne de sensibilisation, éducation...). L'Agence régionale de santé PACA met en œuvre de nombreux programmes visant à prévenir les risques de maladie et réduire les inégalités de santé dans la population. Ces programmes peuvent cibler des publics spécifiques (personnes âgées, adolescents...), des milieux où des risques particuliers sont identifiés (santé au travail, à l'école...), des pathologies (souffrance psychique, dépistage du cancer...) ou encore porter sur certaines pratiques (bon usage du médicament, sexualité...). Il s'agit des plans grand froid, canicule, Chikungunya / Dengue / Zika, pandémie grippale, conduites addictives, risque du soleil, vaccination...



LES RISQUES SANITAIRES



CANICULE

Les services météorologiques préviennent qu'il existe un risque de canicule lorsque pendant au moins trois jours, les températures minimales, en particulier la nuit, sont au-dessus de 20 °C et les températures maximales supérieures à 33 °C.

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme : déshydratations, aggravation d'une maladie chronique ou coup de chaleur.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Certains symptômes doivent vous alerter

- Des crampes musculaires au niveau des bras, des jambes, du ventre...
- Plus grave, un épuisement peut se traduire par étourdissements, une faiblesse, une insomnie inhabituelle.
Il faut cesser toute activité pendant plusieurs heures, se rafraîchir et se reposer dans un endroit frais, boire de l'eau ... Consultez un médecin si les symptômes s'aggravent ou durent.

CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

Protégez-vous de La Chaleur

- Evitez les sorties et plus encore les activités physiques (sports, jardinages, bricolage...) aux heures les plus chaudes
- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez la nuit en provoquant des courants d'air
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

Rafraichissez-vous

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés, frais : supermarchés, cinémas ... à proximité de votre domicile
- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette
- Vous pouvez également humidifier vos vêtements
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOIETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

LES RISQUES SANITAIRES



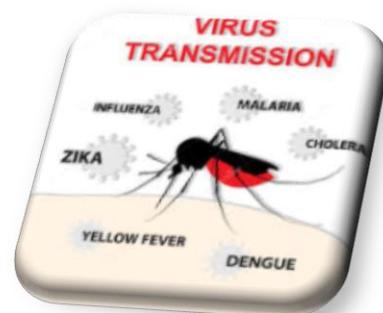
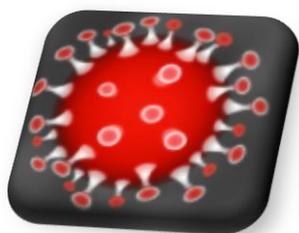
L'ÉPIDÉMIE (LA PANDEMIE)

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

L'épidémie est la diffusion d'une maladie endémique, cela peut aussi se manifester par l'apparition d'un grand nombre de malades à un endroit où la maladie était initialement absente.

Les conséquences sont désastreuses et principalement humaines, puisqu'elle entraîne des centaines voire des milliers de décès.

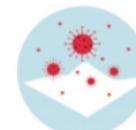
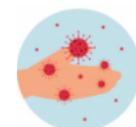
Parmi les épidémies les plus connues, nous pouvons citer le Choléra, le Sida, Ebola et plus récemment la COVID-19, sans oublier les maladies transmises par les moustiques comme le paludisme, la dengue ou encore le Chikungunya.



Une épidémie de très grande envergure, non circonscrite et qui continue de s'étendre, est appelée une pandémie.

S'agissant de la transmission de l'humain à l'humain, le virus se transmet par :

- **La voie aérienne**, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons,
- **Le contact rapproché** avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade),
- **Le contact avec des objets** touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).



CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

AVANT

- **Lavez-vous les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique.
- **Utilisez un mouchoir en papier** à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- **Couvrez-vous le nez et la bouche** quand vous éternuez.
- **Evitez les contacts** avec les personnes malades.

Ces gestes d'hygiène simples permettent également de se protéger contre de nombreuses autres maladies transmissibles, comme les gastroentérites, les bronchiolites...

PENDANT

- **Lavez-vous les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique
- **Utilisez un mouchoir en papier** à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- **Couvrez-vous le nez et la bouche** quand on éternue
- **Evitez les contacts avec les personnes malades**
- **Etre à l'écoute** (tv et radio) et respecter les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation
- **Faites-vous vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée
- **Et pensez à prendre des nouvelles** des membres de votre famille ou de vos voisins isolés.
- **Porter un masque anti-projection**

Si l'un de vos proches est malade

- **Veiller à l'isoler** des autres membres de la famille et limiter au strict nécessaire les visites
- **S'assurer qu'il porte un masque** anti-projections en présence d'autres personnes. Porter soi-même, un masque
- **Laver régulièrement** ses vêtements, ses draps, ses serviettes de table ou de toilette à la machine ou à l'eau bien chaude et au savon
- **Laver ses couverts** au lave-vaisselle ou avec du liquide vaisselle
- **Nettoyer**, avec les produits ménagers habituels, toutes les surfaces avec lesquelles le malade a été en contact, par exemple : le téléphone, les télécommandes de télévision et outils informatiques, les toilettes, les poignées de portes.
- **Se laver régulièrement les mains** au savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique après chaque contact avec la personne malade ou les objets ou ustensiles qu'il a utilisés.

Si vous êtes malade, dès les premiers symptômes

- Ne pas se déplacer directement à l'hôpital, **téléphoner à son médecin traitant**, ou au 15 uniquement en cas d'urgence. En fonction de votre état, vous serez conseillé ou pris en charge.
- **S'isoler** pour éviter de contaminer les personnes proches de soi.

- **Réduire au maximum le contact** avec vos proches en limitant leurs visites.
- **Ne pas embrasser** vos proches et éviter de leur serrer la main.
- **Porter toujours un masque anti-projections** en présence d'autres personnes.
- **Aérer** régulièrement votre domicile.
- **Utiliser un mouchoir en papier à usage unique** pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
- **Se couvrir la bouche et le nez** quand vous toussiez ou éternuez.
- **Utiliser correctement son masque**, afin que l'utilisation soit optimale :
 - Se laver les mains avant de toucher son masque, puis le placer sur son visage et l'attacher.
 - Mouler le haut du masque sur la racine du nez. Abaisser ensuite le masque sous le menton. Ensuite, ne plus porter les mains au visage.
 - Le changer environ toutes les quatre heures ou quand il est mouillé.
 - En l'enlevant, veiller à ne toucher que les attaches.
- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique :
 - Un lavage complet, où l'on frotte les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains. Ne pas oublier la zone entre les doigts, le dessus de la main et les poignets.
 - Le lavage des mains doit durer trente secondes et se faire systématiquement : à chaque retour au domicile; en arrivant au travail; après avoir éternué, toussé et après chaque mouchage; avant de mettre son masque, et après l'avoir enlevé; avant et après chaque repas; après être allé aux toilettes.

Dans tous les cas

**RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**

Liens utiles :

Ministère des Solidarités et de la
Santé
solidarités-santé.gouv.fr



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une solution
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher
le visage



Respecter une distance d'au moins
un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance
d'un mètre ne peut pas être respectée
et dans tous les lieux où cela est obligatoire



NETTOYEZ et DESINFECTEZ
régulièrement les surfaces
de contacts avec un
produit de décontamination



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Utiliser les outils numériques
(TousAntiCovid)

LAVAGE DES MAINS

EN 9 ÉTAPES AVEC DU SAVON



Mouillez vos mains



Paume contre paume



Le dos des mains



Entre les doigts



Le dos des doigts



Les pouces



Autour des poignets



Sous les ongles



Utilisez une serviette à usage unique pour le séchage

#TousResponsables

Comment mettre correctement son masque ?



1

Se laver les mains à l'eau et au savon avant toute manipulation du masque



2

Prendre le masque par les élastiques



3

Passer les élastiques derrière les oreilles



4

Ajuster le masque sur le haut du nez et en dessous du menton



5

Pincer au niveau supérieur du nez



6

Le masque est correctement posé

LA DURÉE DE PORT DOIT ÊTRE INFÉRIEURE À 4 HEURES SUR UNE SEULE JOURNÉE

LES AUTRES RISQUES



LA MENACE TERRORISTE

Ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

LE PLAN VIGIPIRATE

Relevant du Premier ministre, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Le plan Vigipirate poursuit 2 objectifs :

- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste ;
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Un plan consolidé en 2016 :

Les attaques terroristes de 2015 et 2016 et les dispositions législatives adoptées en 2016 ont conduit à une révision du plan VIGIPIRATE pour l'adapter à une menace particulièrement élevée.

Cette nouvelle version du plan VIGIPIRATE repose sur trois piliers :

- le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile.
- la création de 3 niveaux adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public :
 - Le niveau de vigilance correspond à la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.
 - Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat adapte la réponse de l'Etat à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.
 - Le niveau urgence attentat peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée: le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.
- la mise en œuvre de nouvelles mesures renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme.



CONSIGNES DE SECURITE ET BONS REFLEXES

AVANT

- Au quotidien, surveiller vos effets personnels dans les lieux publics et signaler tout comportement ou objet suspect en appelant le 17 ou 112
- Avant d'assister à une manifestation, se renseigner sur les modalités d'accès (fouille des sacs, interdiction des sacs volumineux...) et se présenter suffisamment en avance pour permettre ces contrôles
- Apprendre les bons réflexes à adopter en cas d'alerte et les numéros d'urgence
- Repérer les issues de secours lorsque vous entrez dans un lieu public
- Se former aux gestes qui sauvent. Votre intervention peut sauver des vies
- Prendre connaissance des moyens d'alerte (ex: Twitter qui assurera une visibilité toute particulière aux messages du Ministère de l'Intérieur)
- Se former au risque terroriste sur le nouveau site interactif du plan vigipirate « Faire face ensemble.»
<https://vigipirate.gouv.fr/>

PENDANT

- Les 3 actions à connaître, s'échapper, se cacher / se confiner, alerter
- Limiter ses déplacements pour faciliter l'intervention des Forces de l'ordre et des secours
- Ne pas encombrer les réseaux de communication nécessaires à l'organisation des secours. Téléphoner seulement en cas d'urgence vitale
- Respecter les consignes des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux (comptes officiels).

APRES

- Si vous faites partie de la famille d'une victime, se rendre au centre d'accueil des familles (CAF) (lieu communiqué par les autorités à la suite d'un attentat) afin de recevoir des informations sur vos proches.
- S'informer auprès du Guichet unique d'information et de déclaration (Guide) pour les victimes.
www.gouvernement.fr/guide-victimes
- Appeler le numéro d'aide aux victimes commun aux membres de l'UE (7/7 jours) au : 166 006 Point d'entrée unique pour toutes les victimes, cette plateforme pourra vous orienter vers l'une des associations d'aide aux victimes conventionnées par le Ministère de la Justice sur l'ensemble du territoire.

A FAIRE



Liens utiles :

<https://vigipirate.gouv.fr/>

www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

NE PAS FAIRE



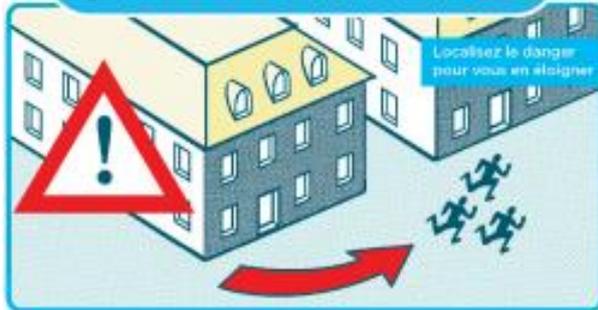
Dans tous les cas

**RESPECTER LES CONSIGNES
DES AUTORITÉS**

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

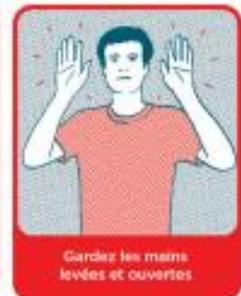
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

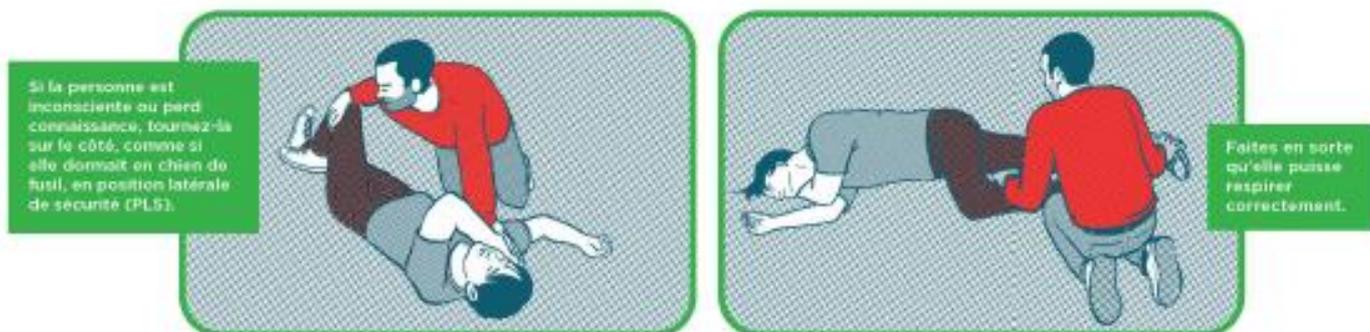
- + Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- + Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- + Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- + Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- + Sur les réseaux sociaux, **suvez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS



PUIS APPELEZ LES SECOURS : **15 SAMU 18 POMPIERS 112 N° EUROPÉEN 114**

PRÉVENTION

Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies. Formez-vous aux gestes d'urgence. RDV sur <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Les-gestes-qui-sauvent>



FICHE SYNTHÈSE DES CONSIGNES PAR RISQUE

LES RISQUES NATURELS

Feux de forêt



Inondation



Mouvement de terrain



LES RISQUES CLIMATIQUES

La tempête



Neige / Grand froid



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques industriels



Transport de matières dangereuses



LES RISQUES SANITAIRES

Canicule

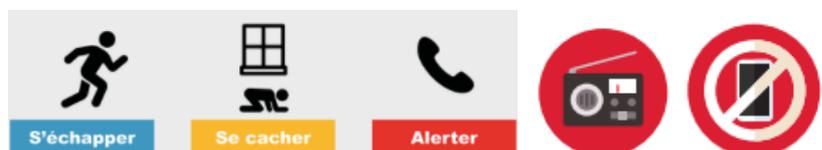


Epidémie (Pandémie)



LES AUTRES RISQUES

La Menace terroriste



SIGNIFICATION DES CONSIGNES



Quitter votre habitation et éloignez-vous des bâtiments



Fermez volets, portes et fenêtres



Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio



Fermez les vannes de gaz et les produits inflammables



Montez dans les étages



Fuyez latéralement



Alertez les autorités



Aérez



Rentrez dans un abri en dur



Mettez-vous sous un meuble solide



Mettez-vous à l'abri



Rejoignez les points de regroupement



Ne pas prendre son véhicule



Ne pas rester sous des lignes à haute-tension



Limiter les appels téléphoniques aux appels d'urgence



Ne pas entrer dans un périmètre de danger



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne pas allumer de combustible



Ne pas entrer dans un bâtiment affecté par le danger



LES NUMÉROS D'URGENCE

Ils permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24h.

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, pensez à **donner les bonnes informations**.

QUI JE SUIS ?

Vous êtes victime, témoin

Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.

OU JE SUIS ?

Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir.

POURQUOI J'APPELLE ?

Précisez les motifs de votre appel



NE JAMAIS RACCROCHER EN PREMIER

112 → NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉENNE

Vous êtes impliqué(s) dans un accident, vous êtes témoin, ou remarquez un incendie ou toute autre urgence, appeler le 112 numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible **gratuitement** partout dans l'Union européenne (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

114 → NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Ce numéro d'urgence national unique est accessible, par FAX ou SMS. Toute personne sourde ou malentendante, victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours, peut désormais composer le « 114 », numéro gratuit, ouvert 7/7, 24h/24h.

15 → SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENTE (SAMU)

17 → POLICE / GENDARMERIE

18 → POMPIERS

05 67 22 95 00 → Répondeur téléphonique non surtaxé de vigilance météorologique de **METEO FRANCE**

04 84 35 40 00 → PREFECTURE

04 91 10 48 00 → MAIRIE D'ALLAUCH



SITES INTERNET UTILES

- ❖ Site internet de la Ville d'Allauch : www.allauch.com
- ❖ Site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr
- ❖ Site internet de Météo France : <http://france.meteofrance.com>
- ❖ Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- ❖ Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : www.cypres.org
- ❖ Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risquespaca.fr>



FREQUENCES RADIO

- ❖ France Bleu Provence : 103.6
- ❖ France Inter : 91.3
- ❖ France Info : 105.3